

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 21 Prairial, an VII.



Détails de ce qui s'est passé à Turin et dans les environs. — Bruit à Rastadt de la prochaine arrivée de l'armée de Condé en Allemagne. — Lettre du général en chef Moreau au général de division Muller, à Grenoble. — Lettre du général en chef Moreau au directoire exécutif, contenant divers avantages remportés sur les Autrichiens. Détails des cérémonies funéraires qui ont eu lieu dans les deux conseils.

POLOGNE.

Lemberg, le 24 floréal.

Les bagages des Russes continuent à passer ici. Aujourd'hui est arrivé un commandant de hussards prussiens du régiment Zithen, qui se rend dans la Moldavie pour acheter des chevaux.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Turin, du 7 prairial.

Il y a eu, le 28 floréal, près d'Alexandrie, une affaire, à la suite de laquelle notre quartier-général s'est porté à Carmagnole & de là vers Coni. La perte de l'ennemi a été considérable; on l'évalue à six mille hommes.

Casal attaquée par les Austro-Russes a capitulé après une défense de quelques jours.

L'administration générale du Piémont, séant à Pignerol, se porta, le 29, à Turin, pour y résider. Mais les nouvelles d'Alexandrie l'engagerent à retourner à Pignerol, d'où elle vient de prendre un arrêté par lequel tous les ex-nobles doivent dans un délai très-court se rendre dans la commune qu'ils habitoient il y a six mois: tout Français domicilié en Piémont depuis 1789, sans certificat de non-émigration, sera obligé d'en sortir de suite, comme aussi tout Savoisien & Niçard domiciliés en Piémont depuis le mois de septembre 1792. Elle a publié en même tems une proclamation adressée aux braves habitans des Alpes, pour les engager à défendre la cause sacrée de la liberté.

Le 1^{er}. de ce mois, le major Branda Luceini envoya au général Fiorella un soi-disant parlementaire. Celui-ci ayant été reconnu pour émigré, fut fusillé le lendemain.

Nous avons appris avec horreur l'assassinat des plénipotentiaires français. C'est un événement qui, de tout côté, crie vengeance.

Nous attendons avec impatience les renforts que l'on nous promet, dans l'espoir qu'ils seront suffisans pour repousser l'ennemi.

Avant-hier, deux carabiniers qui étoient en vedette à Suzerane, ont été enlevés par les paysans, qui se sont aussi montrés sur quelques autres points de la colline.

Nous avons appris hier au soir que 12 mille hommes, partis de Coni, s'étoient portés sur Mondovì, où ils ont taillé en pièces les révoltés. Le combat a recommencé le 3, à 4 heures du matin, et a duré jusqu'à 7 heures du soir. Les faubourgs de Broco, Piandella-Vallé, & Carassone; les villages de la Margherita, la Crava et Morozzo, & plusieurs fermes ont été pillées & brûlées.

Ce matin, de bonne heure, les révoltés du Canavois sont venus attaquer nos avant postes, à une demi-lieue d'ici, près du ci-devant parc royal, entre la Doire & la Seure. Ils ont quelques piéces d'artillerie. Nous avons entendu tirailler toute la matinée. Il est deux heures de l'après-midi, & l'escarmouche continue encore.

A L L E M A G N E.

Altona, le 4 prairial.

Le duc de Brunswick vient non-seulement de défendre, dans ses états, l'enseignement de la philosophie de M. Fichte, mais il a ordonné à ses professeurs de le réfuter dans leurs leçons & dans leurs écrits.

Ce professeur a réclamé encore une fois sa place, en annonçant que sa retraite entraîneroit celle de la plupart des professeurs: le gouvernement lui a répondu qu'il accepteroit toutes les démissions qui seroient occasionnées par une telle cause.

Le colonel Bentym, neveu du duc de Portland, leve sur ses terres en Allemagne un régiment qu'il doit conduire à l'armée de l'archiduc Charles; un de ses frères doit y servir en qualité de volontaire; un autre se rend à l'armée russe de Suwarow en qualité de ministre anglais; M. Crawford a rejoint l'armée autrichienne du Rhin en cette qualité.

Rastadt, 13 prairial.

Il est arrivé ici, il y a deux jours, une lettre d'un commissaire à l'armée de Condé, qui annonce qu'elle sera à Ulm le 4 messidor, ainsi que la colonne russe qui a la même destination. Cette armée marche sans séjour.

REPUBLIQUE BATAVE

La Haye, le 13 prairial.

La deuxième chambre a refusé sa sanction à un décret de la première, qui permettoit à des marchands d'Amsterdam d'envoyer à Lisbonne, par la voie de Hambourg, des fusils & des caçons de fusil.

Le directoire a nommé le citoyen Goldberg ministre de l'économie nationale. Ce ministère n'avoit pas encore été rempli, quoiqu'établi par la constitution.

Gobel a été confirmé en qualité de ministre des finances.

Les assemblées électorales ont eu lieu hier pour les élections du nouveau tiers du corps législatif. Ce nouveau tiers doit entrer en fonctions le 12 thermidor.

Aujourd'hui doit se faire dans la première chambre la liste de trois candidats pour la place qui va vaquer au directoire. Le membre sortant est van Hasselt.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
ARMÉE D'ITALIE.

Moreau, général en chef de l'armée d'Italie, au général divisionnaire Muller, commandant la dix-septième division à Grenoble.

Coni, 5 prairial, au 7.

« Je suis parvenu à dégager l'armée de Naples; jusqu'au 28 j'avois forcé l'ennemi à venir sur moi: c'est une bonne opération, car l'armée de Naples, forte de 40 mille hommes, aura eu le temps de se rassembler et de battre l'ennemi. »

ARMÉE DU DANUBE.

Du quartier-général de Zurich, le 15 prairial, à minuit, au 7.

Massena, général en chef, au Directoire exécutif.

Citoyens Directeurs, l'ennemi m'a attaqué hier en force sur ma droite; ce mouvement me faisant présager une attaque générale de sa part pour le lendemain, j'ai fait, en conséquence, toutes les dispositions pour le recevoir.

En effet, l'ennemi a commencé aujourd'hui, à la pointe du jour, son attaque sur toute la ligne; après quelques heures de combat, ses principales forces et ses efforts se sont dirigés sur ma droite, sur la division commandée par le général Soult: j'y étois en personne. L'ennemi vouloit s'emparer de toutes les positions qui couvrent Zurich; il s'est porté avec acharnement sur les villages de Wittikon, Zolikon et Riespach; il les a enlevés plusieurs fois, et autant de fois ils ont été repris par nos troupes, la bayonnette en avant.

L'ennemi recommençoit ses attaques avec une audace toujours croissante; j'ai alors ordonné un mouvement général sur toute la ligne, et je l'ai fait charger sur tous les points. Il étoit environ cinq heures du soir; l'ennemi a soutenu notre choc avec opiniâtreté, et ce n'est qu'à une heure avant la nuit qu'il nous a cédé le champ de bataille, et qu'il a abandonné ses positions, qui ont été de suite occupées par nos troupes.

Nous avons fait à l'ennemi 500 prisonniers environ; sa perte en morts et blessés est très-considérable; il vous est facile d'en juger, citoyens Directeurs, d'après la longueur de l'action et l'acharnement avec lequel l'ennemi s'est présenté à notre feu. Nous avons à regretter cinq cents hommes, tant tués que blessés et faits prisonniers.

Je ne puis donner assez d'éloges au général Soult pour les sages dispositions qu'il a faites; il s'est conduit avec un sang-froid et un courage rares. Toutes les troupes ont fait leur devoir; mais je dois faire une mention particulière du zèle et du dévouement avec lesquels les officiers supérieurs et ceux des deux états-majors se sont portés à conduire nos soldats à l'ennemi.

Le général de division, Chérin, chef d'état-major-général, a été très-dangereusement blessé d'un coup de feu. La réputation de bravoure de ce militaire distingué est faite. Je regrette avec toute l'armée, que sa blessure nous prive de ses services. Puisses-t-elle ne pas l'enlever à son pays! adjudant-général, Debilly, a aussi été blessé; il s'étoit, d'après vos ordres, rendu de la veille à l'armée.

Depuis le 24 du mois passé, il n'est pas de jour où l'armée n'ait reçu ou livré de batailles générales ou des combats partiels.

Salut et respect,

Signé MASSENA.

P. S. Je vous informois, par ma dépêche d'hier, que le général Lacourbe avoit fait à l'ennemi 1,500 prisonniers. Je reçois à l'instant une lettre de lui, qui m'annonce qu'ils se portent à 2,000; il espere en outre prendre en entier un bataillon de Kinski, qui s'est jetté dans une gorge qui n'a pour issue que des glaciers. Le nombre des prisonniers se porteroit alors à 3,000: il occupe toujours ses positions à Wasen et Geschiemen.

Lanslebourg, le 12 prairial.

Le général Ledoyen, qui commandoit à Suze, vient d'effectuer sa retraite sur le Mont-Cenis, pour assurer ce poste important contre toutes invasions, non-seulement de la part des Autrichiens, mais encore des paysans insurgés du Piémont. Aujourd'hui, tous les débouchés qui conduisent de cette province dans la république française, sont garnis de cette manière à assurer la tranquillité du Mont-Blanc & à le préserver de toutes incursions. Les troupes qui sont sur le Mont-Cenis sont des troupes aguerries, & celles qui sont en Maurienne, & qui y arrivent journellement, sont des compagnies formées du contingent de la Haute-Saône, qui brûlent déjà du désir ardent de se mesurer avec l'ennemi.

Les nouvelles avec le Piémont sont interceptées, surtout avec Turin, mais néanmoins le bruit s'accrédite trop pour ne pas croire que cette ville, après avoir lâchement & avec perfidie reçu les Autrichiens dans son sein, n'ait effectivement reçu le prix de son infidélité, ayant été en partie brûlée par le feu des batteries de la citadelle, dans laquelle les Français esperent tenir long-tems, & assez de tems pour attendre l'arrivée de ceux qui doivent venir, dans ces perfides contrées, venger la mort de ceux dont on y a si inhumainement versé le sang.

P. S. Du 13. On apprend, à l'instant, la reddition du château de Milan, qui a capitulé honorablement. La garnison française, composée de 1800 hommes, passe aujourd'hui le Mont-Cenis, pour se rendre en France. Elle a à sa suite beaucoup de femmes françaises qui s'étoient sans doute réfugiées dans cette place.

Brest, le 9 prairial.

On presse, avec vivacité, l'armement de cinq vaisseaux de ligne & de quelques autres frégates & corvettes. Déjà trois vaisseaux, une frégate & deux corvettes sont en rade.

On signaloit, depuis quelques jours, un convoi venant du Sud. Nos généraux ont fait appareiller, pour aller à sa rencontre, la frégate la *Précieuse* & deux corvettes. Au moment où je vous écris, tout le convoi, qui étoit escorté par la corvette la *Béolaise* & le cutter l'*Aiguille*, se présente à l'entrée du goulet, & déjà quelques bâtimens sont au mouillage.

Le convoi est composé d'environ cinquante voiles, & presqu'entièrement chargé pour la marine militaire, de bois de construction, de vivres & de munitions navales. Le vaisseau l'*Eole* est dans le bassin; il va être refondu à neuf, & on s'occupe à achever le vaisseau l'*Indivisible*. Il est presqu'entièrement bordé, & on espere qu'il pourra être lancé d'ici à un mois.

Strasbourg, le 17 prairial.

Le général Ménard a obtenu le commandement de nos troupes en avant du Vieux-Brisack, sur la rive droite du Rhin.

Les dernières lettres de la Suisse nous donnent les nouvelles suivantes sur la position des armées belligérantes en Suisse. Le général Massena à son quartier-général à Zurich l'aile gauche de son armée, sous les ordres du général

Ferino, est divisée en deux corps; l'un commandé par le général Souham, est posté dans les environs de Bâle, tant sur la rive gauche, que sur la rive droite du Rhin; l'autre, commandé par le général Tarreau, s'étend depuis Lauffenbourg jusqu'à Zurzach sur la rive gauche du Rhin. Le corps d'armée principal est posté entre Zurzach & Pfaffikon, en avant de Zurich sur la Glatt. Les différens corps qui le composent, sont la division, formant l'avant-garde, sous les ordres du général Oudinot sur la Toss, le quartier-général à Bulack; la division du général Soutt près des Grisons & Sio; la division du général Paillard près de Glattfelden; la division de cavalerie, sous les ordres du général Ney, entre la Glatt & la Toss; la division du général Chabran entre Rapperschweil & Uznach. L'aile droite de l'armée, commandée par le général Lecourbe, occupent les positions du Mont-Gottard, depuis Airolo, jusqu'à Aldoiff, y compris Urseren & Dissentis dans les Grisons; elle est forte d'environ 14 à 15,000 hommes. La division intermédiaire, qui entretient la communication entre le général Lecourbe & le général Chabran, est placée dans le canton de Glarus.

Massena se disposoit à une attaque générale pour le 14 ou le 15. Les deux divisions parties pour l'Italie ont passé le Mont-Bernard & doivent être arrivés en Piémont.

Nous venons d'apprendre de Bâle, que le 14 on s'est de nouveau battu sur toute notre ligne en Suisse. C'est Massena qui a attaqué. On parle de négociations entre Massena & le prince Charles, pour déclarer la Suisse en état de neutralité; mais ce bruit n'est pas vraisemblable.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'Abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, de 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année. Cette augmentation est nécessaire par celle des dépenses de tout genre, et notamment par le nouveau droit de timbre imposé sur les journaux et sur leurs supplémens.

Les Loix de la république et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs, dans des demi-feuilles qui paroissent aussitôt qu'il y a assez de matieres pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

PARIS, le 20 prairial.

Le bruit lugubre des coups de canon, répété de quart-d'heure en quart-d'heure, annoncent depuis le matin la fête de la Vengeance. Les membres du directoire exécutif entre lesquels on a vu le nouveau directeur Sieyes, se sont rendus au Champ-de-Mars à deux heures, avec les ministres et le corps diplomatique. La présence des familles des ministres égorgés à Rastadt, la fermeture de tous les spectacles, en ce jour, la foule qui s'est portée au Champ-de-Mars, tout a concouru à l'appareil de cette fête funéraire.

Les administrations municipales de cette commune l'ont célébrée ce matin dans les temples décadaires. On y a proclamé le nom des conscrits partis pour l'armée, et celui de ceux qui, tombés au sort, n'ont pas rejoint leurs drapeaux. La première de ces listes a été affichée dans la ci-devant église Saint-Roch, sur une colonne où étoit peint un sabre surmonté d'une couronne de laurier; la seconde a été affi-

chée vis-à-vis sur une autre colonne, où l'on avoit peint deux quenouilles et un fuseau.

— L'Institut national a donné l'exemple des diminutions à faire sur les dépenses de l'an 8. Celles de cet établissement avoient été portées pour l'an 7 à 414,000 francs. L'Institut, consulté par le ministre de l'intérieur, n'a demandé pour l'an 8 que 272,000 francs; c'est 142,000 fr. de moins que l'année dernière. Il a retranché, entre autres dépenses, celle des voyages; & voici littéralement comme il a notifié ce retranchement.

« L'Institut, quoique pénétré de l'importance & de l'utilité des voyages pour le progrès des sciences & des arts, a pensé qu'il importoit encore davantage à leur conservation & à leur gloire de faire rentrer dans leurs limites les Turcs & les Russes, ces implacables ennemis de la philosophie, des arts, des sciences & de toutes les idées libérales ».

— Dans la dernière séance de la société philotechnique, le citoyen Norry, architecte, l'un des artistes employés dans l'expédition d'Égypte, & de retour en France depuis peu de tems, a lu la première partie de la relation de son voyage. On a entendu avec un grand intérêt le témoin oculaire du courage de nos guerriers, de la défaite des Mameloucks & des infatigables travaux de Buonaparte. On a sur-tout vivement applaudi à ce mot du général français, après le combat naval d'Aboukir : *Eh bien! nous ferons de plus grandes choses.*

— Ces jours derniers, un citoyen fit entrer son chien dans le parc des éléphans. La femelle fut la première à l'appercvoir, & jeta un cri de surprise qui donna l'éveil au mâle : celui-ci voulut fondre sur le chien; mais en se tournant, il glissa sur la terre molle, fit une chute, & se donna une entorse dans la cuisse, ce qui l'empêcha de se relever promptement. Le chien eut le tems de se sauver. Cet événement prouve que la consigne du jardin qui défend l'entrée des chiens, est établie, non-seulement pour la conservation des plantes, mais encore pour la sûreté des citoyens qui s'y promènent. En effet, sans la chute de l'éléphant, cet animal auroit poursuivi le chien, & causé des désordres, qui auroient troublé la tranquillité des spectateurs.

— Le 11 de ce mois, sur les quatre heures du soir, les habitans de Saumur, Doué & pays voisins furent témoins d'un ouragan dont les effets ont été terribles. Des maisons bâties sur des caves à tuf se sont écroulées, des familles entières ont été ensevelies sous les ruines. Il est tombé une telle quantité d'eau, que ce pays a été momentanément inondé. Beaucoup de bestiaux ont péri. Dans un quartier de Saumur on a été obligé d'évacuer les appartemens du rez-de-chaussée pour se sauver des eaux qui s'y sont élevées jusqu'à 7 décimètres.

— Le citoyen Gonneau, percepteur de la commune de Soûdan, département de la Loire Inférieure, ayant été fusillé dans cette commune, le 7 de ce mois, par des brigands qui ont pillé la caisse, l'administration centrale a pris le 8 un arrêté par lequel le général commandant la 2^e division est requis de mettre cette commune en état de siège, & de faire lever, par forme d'indemnité & de dédommagement, sur les plus forts contribuables, une somme de 10,000 francs.

— Le 13 prairial, sept cents autrichiens faits prisonniers aux environs d'Alexandrie, ont passé à Grenoble. Ils sont conduits dans l'intérieur de la république.

Au rédacteur du Publiciste.

Grenoble, ce 12 prairial an 7.

Citoyen, j'ai communication aujourd'hui seulement de l'écrit anonyme qui circule sous le titre de *Coup-d'œil sur la conduite du général Championnet, et sur les dilapidations commises en Italie.*

Ce petit libelle honteux, colporté avec scandale dans Paris, renferme la phrase suivante, extrêmement injurieuse à l'honneur du général de brigade Bonnamy, chef de l'état-major de l'armée ci-devant aux ordres du général Championnet.

« Au couvent du Mont-Cassin, le général Bonnamy se fait délivrer par l'abbé une lettre-de-change de quarante-cinq mille piastres ».

De ce langage, ne résulte-t-il pas pour le lecteur, qui ne connoît ni les attributions légales d'un général en chef, ni les fonctions d'un chef d'état-major, ni le fait particulier en lui-même, la conviction que le général Bonnamy a imposé, à force ouverte, pour son propre compte, une contribution arbitraire sur les moines du Mont-Cassin ?

Chargé par ce général du soin de sa défense, ce n'est pas ici que j'établirai sa justification. Lorsque le général Bonnamy aura obtenu les juges qu'il demande avec les plus vives instances depuis trois mois, je m'engage à rendre son innocence aussi manifeste que l'accusation a eu d'éclat. Un autre tribunal, dont tout citoyen, tout fonctionnaire sur-tout, est justiciable, le tribunal de l'opinion publique, sera saisi de la connoissance du procès, & prononcera en dernier ressort. En attendant, ce jour, trop retardé, sans doute, je me borne à déclarer que la lettre-de-change dont il s'agit, étoit un effet national, formant partie de la contribution de guerre imposée sur le couvent du Mont-Cassin, par le général en chef, & passé par son ordre à celui du général Bonnamy, comme chef de l'état-major, & pour le compte de la république; que cet effet n'a point été acquitté, quoiqu'un banquier de Rome eût été chargé d'en poursuivre le recouvrement; qu'enfin, remis par le général Bonnamy, lors de son départ, au général Rey, commandant par interim l'armée de Naples, il a été versé par cet officier-général dans la caisse du receveur de la commission civile, qui lui en a délivré une reconnaissance; Je reçois, au surplus, de la confiance de mon client, le droit de faire à l'auteur du libelle, quel qu'il soit, le même défi que lui a déjà porté le défenseur du général Championnet, celui de paroître avec nous devant les juges, & là, d'administrer les preuves de ses dénonciations multipliées. S'il ne se présente pas, s'il persévère dans le silence, que le premier appel du citoyen Blaque ne l'a pas encore déterminé à rompre, le gouvernement, le tribunal, & tous les bons citoyens sauront ce qu'ils doivent penser d'un misérable pamphlet, publié sans nom d'auteur ni d'imprimeur, précisément à l'époque où le général Championnet & les compagnons de sa gloire sont dans les liens d'une grave accusation.

Salut & fraternité.

J. B. L. J. BILLECOQ, défenseur du général Bonnamy.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Séance du 20 prairial.

L'ouverture de la séance est annoncée par une triple salve d'artillerie.

A midi, les représentans s'assemblent dans la salle des costumes, & à midi & demie ils se rendent dans celle de leurs séances. Chaque membre porte un crêpe noir à sa toque, & à la main une branche de cyprès qu'il dépose en entrant au pied de l'autel.

Pendant que les représentans entrent & se placent dans la salle, la musique exécute des airs analogues à la fête, & se rend dans un local disposé au-dessus de la barre; ce local est drapé en noir, ainsi que le bureau.

Dans l'enceinte de la barre, sur un piédestal en granit

rose, est placée une figure de femme assise, représentant la patrie couronnant deux urnes cinéraire sur lesquelles sont écrits les noms des citoyens Roberjot & Bonnier; sur l'une des faces du piédestal sont deux autres urnes lacrymales, entre lesquelles on lit :

« Aux mânes de Roberjot & Bonnier, la patrie reconnoissante ».

Sur les autres faces de ce piédestal, sont deux inscriptions analogues à la circonstance. Ce même piédestal est élevé sur un cube de granit gris, sur l'une des faces duquel on lit :

« Le 9 floréal an 7; à 9 heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les citoyens Jean Debry, Bonnier & Roberjot, ministre français, envoyés à Rastat, pour négocier la paix ».

Le président, dans un mâle discours, appelle la vengeance nationale sur les assassins des ministres de paix.

« Mânes de Roberjot & de Bonnier, dit-il, appelez-vous, la nation française, généreuse & libre, saura punir les scélérats qui n'ont pas respecté les droits des peuples ».

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GOURDAN.

Séance du 20 prairial.

La séance est ouverte à onze heures & demie, au bruit du canon.

Les membres du conseil entrent dans la salle des séances, tenant tous dans leurs mains une branche de cyprès, qu'ils vont déposer au bas du sarcophage élevé à la place de la barre. Dans sa partie supérieure, le sarcophage est ombragé de cyprès, & présente les bustes des trois ministres assassinés dans les champs de Rastadt. Le soubassement offre la scène de l'assassinat. Aux angles sont placés des trépieds antiques, sur lesquels brûlent des parfums. Du milieu du plafond de la salle descend une couronne d'immortalité, dont les étoiles sont figurées par des lampions sur un fond noir, qui porte les noms de Roberjot & de Bonnier. La tribune est transformée en autel, qui présente la patrie assise, voilée, appuyant ses mains sur le cœur des deux ministres assassinés, qui sont placés à ses côtés, & dont les têtes reposent sur ses genoux. Les présidens des deux conseils montrent à des groupes de Français les victimes de la barbarie autrichienne, & les invitent à venger cet assassinat. Ceux-ci, la main étendue sur les cadavres, jurent d'exterminer les auteurs de ce crime.

La plus grande obscurité regne dans la salle: tous les jours ont été bouchés; elle est tendue de noir, & ornée de guirlandes de cyprès.

La séance est ouverte par un morceau de musique funèbre. Le président prononce l'éloge de Roberjot & de Bonnier. Le conseil en ordonne l'impression à douze exemplaires. (Nous donnerons l'analyse de ce discours après son impression.)

La séance est terminée par un chant funéraire, exécuté par la musique du corps législatif & les citoyens Chéron, Laïs & Laforêt, du théâtre des Arts.

Le conseil sort de la salle au son des instrumens qui exécutent le chant du départ.

A. FRANÇOIS.